

DAJI/2019/Décision/Prix/14

Décision portant validation de l'attribution du
prix pour la cérémonie de remise de diplômes
du département LOCI (FEG)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,
Vu l'extrait de procès-verbal du conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 08 mars
2019,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvée l'attribution d'une enceinte Bluetooth et d'un livre aux trois premiers majors de
promotion du département Logistique, Organisation, Commerce International (LOCI), parcours
SCD désignés ci-dessous :

- 1- Guillaume GALLICE
- 2- Sophie RODRIGUEZ
- 3- Adrien BARRACO

Article 2 :

Le montant de ces prix, d'une valeur de 250 euros TTC, est prélevé sur le centre financier 9170LO
de la Faculté d'Economie et de Gestion.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne,
de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 07 mai 2019




Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université